

Résumé de la semaine

Une météo toujours exigeante pour les cultures et le milieu. La situation hydrologique s'améliore sans conséquences sur les arrêtés pour le moment. **L'arrêté n° 2022- 05 est paru le 31/05 dans le Maine et Loire** au moment de la rédaction du bulletin:

Eaux Superficielles et Eaux souterraines:

- **Mesure d'ALERTE sur la zone d'alerte Loir-Sarthe-Aval**, interdiction d'irrigation de 10h à 20 h sauf cultures sensibles et techniques économes

Un nouvel arrêté est attendu pour le département de la Sarthe :

Eaux Superficielles :

- **Mesure de VIGILANCE sur la zone d'alerte Affluents Sarthe Médiane** (Orne Champenoise, Rhonne, Roule crotte, Vezanne, Fessard).

Relevé de compteur à faire ce jeudi pour Affluents Sarthe Médiane (Orne Champenoise, Rhonne, Roule crotte, Vezanne, Fessard) **et Vaige Taude Erve.**

Irrigation : Stand-by (attente des pluies de la fin de semaine).

A noter dans les agendas (précision en fin de bulletin):

- Animation technique à destination de tous les irrigants du bassin le 8 juin 2022 à 14h
- Réunions d'information pour les irrigants ayant besoin de régulariser leur prélèvement vis-à-vis de la DDT ou l'Agence de l'eau : 30 mai 14h, 7 juin 10h ou 16 juin 14h30.






Météo

Météo des jours précédents

Période 25/05 au 31/05	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
Coulans sur Gée	0.3	25.1	57
Villaines sous Malicorne	0.3	26.5	60
Meslay du Maine	0.6	24.4	56
Montreuil sur Loir	0.2	25.7	62

Le temps s'est rafraichi. La semaine a été marquée par le retour d'un temps plus sec.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 2/06	Vendredi 3/06	Samedi 4/06	Dimanche 5/06	Lundi 6/06
<i>Temps</i>					
T° min / max (°C)	14/27	14/27	14/26	12/22	10/17
Pluie (mm)	0.5	0	7 - 16	3 - 6	2 - 5
ETP (mm)	5.6	5.1	4.3	3.3	2
Vent	15 - 45	5 - 30	0 - 30	5 - 35	10 - 45

Sources : MétéoCiel : Sablé sur Sarthe / Weather measure : Villaines sous Malicorne, Montreuil sur Loir, Coulans sur Gée

Les températures vont de nouveau diminuer. Le soleil se fera rare et des averses devraient avoir lieu en fin de semaine. La demande climatique va diminuer pendant la semaine. Le vent sera lui aussi présent.

Le territoire



Situation des ressources en eau

Evolution des débits des cours d'eau sur la semaine passée :

Sarthe, et affluents rattachés (49 et 72)	Affluents Sarthe médiane (Orne Champenoise, Rhonne, Roule Crotte, Vezanne, Fessard) (72)	Gée (72)	Deux Fonds, Voutonne (72)	Vègre (72)	Vaige, Taude, Erve (53 et 72)
En baisse, en dessous du seuil d'alerte	En baisse, au niveau du seuil d'alerte (depuis le 28/05)	En baisse, au-dessus du seuil de vigilance	Stable, au-dessus du niveau de vigilance	En baisse, au-dessus du seuil de vigilance	En baisse, au-dessus du seuil de vigilance

Niveau piézométrique au 29 mai pour la référence Sarthe Aval (49) n° 04242X0053 F - Cénomaniens/sables: 32.74 m NGF, niveau stable, **sous le seuil d'alerte** (référence printemps).

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

La situation hydrologique est stable. En conséquence :

- l'arrêté 2022-05 est paru le 31/05 pour le **Maine-et-Loire**, il maintient les restrictions suivantes:

↪ Eaux Superficielle :

- **Mesure d'ALERTE** sur la zone d'alerte **Loir-Sarthe-Aval**, interdiction d'irrigation de 10h à 20 h sauf cultures sensibles et techniques économes

↪ Eaux Souterraines :

- **Mesure d'ALERTE** sur la zone d'alerte **Loir-Sarthe-Aval**, interdiction d'irrigation de 10h à 20 h sauf cultures sensibles et techniques économes.

- Pour le département de la **Sarthe**, un nouvel arrêté est attendu, il devrait alléger les mesures de gestion :

↪ Eaux superficielles :

- **Mesure VIGILANCE** sur la zone d'alerte **Affluents Sarthe Médiane** (**Orne Champenoise, Rhonne, Roule Crotte, Vezanne, Fessard**), mesure d'auto limitation des prélèvements.

Toutefois, pour les bassins Affluents Sarthe Médiane et Vaige Taude Erve, vous devez encore faire votre relevé de compteur, ce via le site [Irrig'eau](#).

- Pas d'arrêté pour le département de la **Mayenne**.

Rappel des restrictions durant la période d'étiage :

	Seuil de vigilance	Seuil d'alerte	Seuil d'alerte renforcée	Crise
Mayenne	AUTO LIM ITATION	Interdiction d'irrigation de 10 h à 20h et du dimanche 20 h au lundi 10h sauf arrosage raisonné Interdiction remplissage des plans d'eau	Interdiction des prélèvements sauf arrosage raisonné : interdiction d'irrigation de 10 h à 20h et du dimanche 20 h au lundi 10h Interdiction remplissage des plans d'eau	Interdiction totale d'irrigation
Maine et Loire		Interdiction d'irrigation de 10 h à 20h sauf cultures sensibles et techniques économes en eau Interdiction remplissage des plans d'eau à usage d'irrigation de 10h à 20h	Interdiction totale d'irrigation sauf cultures sensibles et techniques économes en eau Interdiction remplissage des plans d'eau	
Sarthe		Limitation des prélèvements à 60 % du VHA pour prairies et grandes cultures Limitation des prélèvements à 80 % du VHA pour cultures sous contrats, arboriculture et maraîchage Auto limitation pour plantes sous serres des cultures irriguées par goutte à goutte ou par micro-aspersion	Limitation des prélèvements à 40 % du VHA pour prairies et grandes cultures Limitation des prélèvements à 60 % du VHA pour cultures sous contrats, arboriculture et maraîchage Auto limitation pour plantes sous serres des cultures irriguées par goutte à goutte ou par micro-aspersion.	

Arrosage raisonné : arrosage des plantes sous serres, en containers, des cultures irriguées au goutte à goutte ou par micro aspersion, des jeunes plants et bassinages des semis.

Cultures sensibles = arrosage des plantes sous serres, en containers, rosiers, tabac, bassinage des semis et arrosage des jeunes plants

Techniques économes = irrigation au goutte-à-goutte et micro-aspersion

Non concernés = réserves collinaires déconnectées

Etat des cultures et des sols : blé tendre

Stade de la culture : la majorité des blés a atteint le stade grain laiteux. **La phase de sensibilité la plus préjudiciable se termine.** Après le stade grain laiteux les besoins en eau diminuent.

Etat de la réserve hydrique (parcelles suivies en sondes RFU¹ = 50 à 67 mm): les réserves en eau sont faibles mais les consommations des céréales sont en fortes baisses (2,7 mm/j en moyenne sur les 7 derniers jours). Les pluies autour du 20 mai ainsi que celles avancées seront suffisantes pour les blés les plus tardifs.

Stratégie et conseil d'irrigation :

Fin de l'irrigation sur céréales.

2 à 3 tours d'eau ont été nécessaires cette année, le bon enracinement des blés a permis de limiter les conséquences d'un mois de mai exigeant.

¹ **Réserve facilement utilisable (RFU)** : correspond à la fraction supérieure de la réserve utile pour laquelle la plante n'est pas amenée à réguler son évapotranspiration (absence de stress hydrique).

Etat des cultures et des sols : pommiers à cidre

Stade de la culture : les fruits sont en phase de grossissement selon les variétés, les fruits vont de 10 mm (variété Bedan) à 25 - 30 mm (variété Judeline, Douce de l'Avent- Kermerrien - Peau de chien). Les besoins en eau à ces stades correspondent à environ 80 % de l'ETP.

Etat de la réserve hydrique : avec le retour d'un temps plus sec, les vergers ont consommé 15 à 20 mm sur les 7 derniers jours.

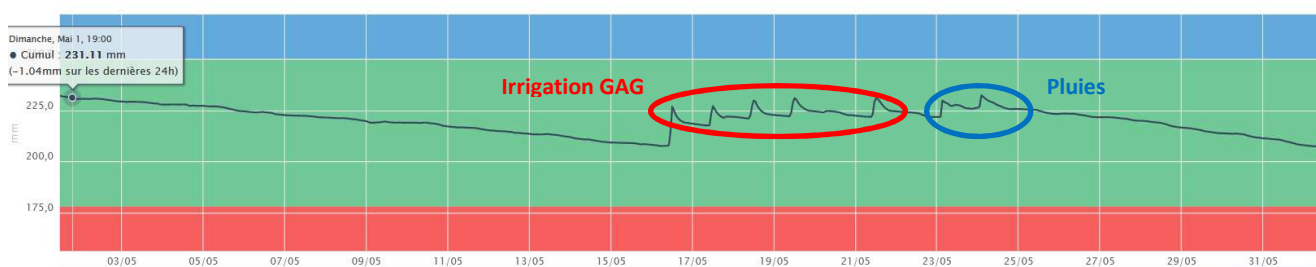
Exemple d'une sonde - unité de la Gée:

Caractéristiques de la parcelle irriguée

Type de sol : limono sableux
RFU (mm) sur 60 cm : 70

Culture : pommes à jus

Evolution de l'humidité sur les 60 premiers cm depuis le 1^{er} mai



Depuis les pluies, les pommiers ont consommé 2.5 mm / j en moyenne. On est toujours dans la zone de confort hydrique. Les apports en goutte à gouttes puis les pluies ont permis de se maintenir au milieu de la zone de confort hydrique.

Stratégie et conseil d'irrigation :

Pour la semaine à venir, il faut s'attendre à une consommation d'environ 3.2 mm/j : **il faut surveiller les pluies de la fin de semaine, si celle-ci sont suffisantes, pas de reprise de l'irrigation à prévoir pour la semaine. Si non** (pluie inférieure à 5 mm), la reprise de l'irrigation est à envisager pour le début de semaine prochaine.

Etat des cultures et des sols : Maïs

Stade de la culture : le stade du maïs est fortement dépendant de la période de semis. Une fois levés, les maïs développent 1 à 2 feuilles par semaine actuellement. Ils sont en moyenne entre 6 et 10 feuilles pour les parcelles suivies. La sensibilité au stress hydrique débute à partir de 10 - 12 feuilles. Les besoins actuels sont compris entre 60 et 80 % de la demande climatique.

Etat de la réserve hydrique (parcelles suivies en sondes RFU² = 45 à 65 mm): avec le retour d'un temps sec, les maïs suivis ont consommé en moyenne 1.8 mm/j. Les réserves sont entre 50 à 75 % de la capacité au champ.

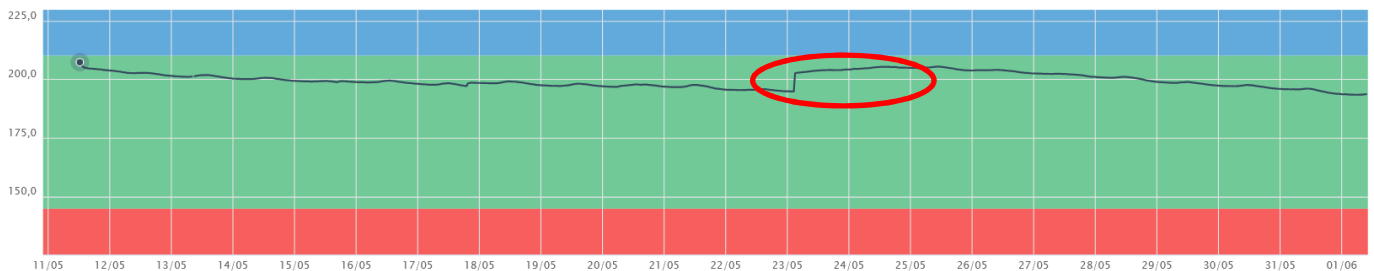
Exemple d'une sonde – unité de l'Orne Champenoise:

[Caractéristiques de la parcelle irriguée](#)

Type de sol : sablo limoneux RFU (mm) sur 60 cm : 65

Culture : Maïs semé le 16/04

Evolution de l'humidité sur les 60 premiers cm depuis le 11 mai



La parcelle a bénéficié de pluies à caractère orageux autour du 20 mai. Depuis, les consommations ont repris et se sont accrues au fil des jours. Le maïs sollicite actuellement les 20 premiers centimètres. Les horizons sous-jacents commencent à être mobilisés : enracinement en cours.

Stratégie d'irrigation et conseil d'irrigation :

Avec les prévisions météorologiques actuelles, **le démarrage de l'irrigation n'est pas à l'ordre du jour pour cette semaine.** Prochain point mercredi en fonction des pluies observées.

² **Réserve facilement utilisable (RFU) :** correspond à la fraction supérieure de la réserve utile pour laquelle la plante n'est pas amenée à réguler son évapotranspiration (absence de stress hydrique).

IMPORTANT : A NOTER DANS VOS AGENDAS

Animation technique à destination de tous les irrigants du bassin versant :

↪ **Thème** : réglage du matériel (enrouleur), pilotage du matériel par sonde capacitive, canon intelligent.

↪ **RDV** : 14h00, lieudit la Jeune Panne, 72300 AUVERS LE HAMON

Réunion d'information relative à la régularisation de tous les points de prélèvement à usage d'irrigation.

↪ **Concernés** : toutes personnes dont un point de prélèvement d'irrigation sur le territoire Sarthe Aval n'est pas connu de la DDT et/ou de l'Agence de l'eau

↪ **RDV** :

- **07/06/2022 à 10h à TIERCE** : ENTREE BERTHE BACHET - SALLE RENE GOUJON, 13 RUE DE LONGCHAMPS
- **16/06/2022 à 14h30 à ROEZE SUR SARTHE** : SALLE EST - SALLE POLYVALENTE, LIEU DIT LA TOUCHE

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site d'Angers

14 avenue Jean Joxé CS 80646

49006 ANGERS

Tél. 02 41.96.75.00

Rédaction : M. Moineau, L. Talbi

Comité de relecture : M. Moineau,
E. Plessis

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez l'inf'Eau chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>